

AKTO vient à la rencontre des partenaires sociaux de ses branches en Guyane pour échanger sur les enjeux territoriaux de formation et d'emploi

Guyane, le 08 octobre 2024. **La délégation d'AKTO, composée de Laurent Barthélemy, président, François Duclos, membre du Bureau représentant Jean Hédou, le vice-président, accompagnés par Silvia Rodriguez, secrétaire générale d'AKTO, est venue à la rencontre des partenaires sociaux régionaux représentants des branches au sein du Conseil d'Orientation Paritaire (COP) de Guyane lundi 7 octobre. À cette occasion, les membres du COP ont échangé sur les principaux enjeux du territoire guyanais en matière d'emploi et de formation dans les secteurs des services relevant d'AKTO.**

Le COP de Guyane, qui rassemble les partenaires sociaux représentants des branches des services relevant d'AKTO a été mis en place en 2021 afin d'identifier les besoins spécifiques de formation, de qualification et d'emploi des entreprises et des salariés du territoire. Les besoins formulés par le COP viennent orienter les politiques d'interventions d'AKTO pour permettre une meilleure adéquation de celles-ci avec les spécificités locales. Il vise à partager le bilan des actions réalisées par l'équipe de conseil, de gestion et d'experts sur le territoire. L'occasion aussi de dresser les pistes d'actions et de partenariat à même de répondre aux enjeux démographiques et de l'emploi des jeunes, ainsi qu'aux problématiques de recrutement sur des métiers clés (métiers de l'hôtellerie, de la restauration, de la propreté et du travail temporaire notamment). Sont également abordées les initiatives territoriales menées sur la maîtrise des compétences de base permettant d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification.

Afin de renforcer son impact, la délégation paritaire saisit également l'opportunité de ce déplacement pour interagir avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Guyane et la Direction des Entreprises, du Travail, de la Consommation et de la Concurrence (DETCC).

Une population jeune et une offre de formation très restreinte

En 2024, 47,9 % de la population de la Guyane a moins de 24 ans, ce qui fait du territoire la **deuxième région la plus jeune de France**. Cependant une grande partie de cette population jeune possède un niveau très faible de qualification, dû notamment à l'offre de formation très peu présente sur le territoire, pénalisant également les demandeurs d'emplois ou salariés. Cela explique en partie le taux de chômage de la Guyane (16,5 % au 4^{ème} trimestre 2023), bien plus élevé que la moyenne nationale, à 7,5 %.

En parallèle, les branches relevant d'AKTO, présentes en Guyane, sont confrontées à des tensions fortes ou très fortes d'emplois, sur leurs métiers clés :

- La branche du Travail Temporaire : BTP - maçon coffreur, maçon VRD; Industrie - canalisateur, soudeur; Logistique - préparateur de commandes; Grande distribution - employé commercial

- La branche Hôtel, cafés, restaurants : Femme de chambre, Cuisinier, Commis de cuisine, Serveur en salle, Réceptionnistes, Agent polyvalent de maintenance
- La branche Prévention et sécurité : Agent de Prévention Sécurité (APS), Agent de Sécurité cynophile (ASC)
- La branche Restauration rapide : Equipier Polyvalent de Restauration Rapide
- La branche Propreté et services : Agent d'hygiène et de Propreté

Nécessité de renforcer le tutorat ainsi que l'accès aux compétences de base

Beaucoup de personnes en Guyane font également face à des problèmes de maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter, savoir utiliser les outils numériques, etc.), ce qui limite leur capacité à accéder à la formation, trouver ou rester dans l'emploi. Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 20 % des 16-65 ans en Guyane font face à des difficultés dans la maîtrise des savoir-faire de base.

Par ailleurs, les entreprises du territoire sont en majorité des TPE. Ces entreprises possèdent rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation, et nécessitent que leur OPCO leur apporte un conseil et un soutien régulier : clarification des besoins en emploi et en formation, identification des organismes de formation, gestion des dossiers, organisation de la mobilité des salariés, des demandeurs d'emploi, des formateurs...

Afin de répondre à ces enjeux, AKTO met en place une série d'actions spécifiques adaptées aux besoins propres des entreprises et des actifs de la Guyane

Associé à ses partenaires, AKTO renforce son action sur des axes essentiels :

- La promotion des métiers des branches des services en s'appuyant sur des partenaires tels que LADOM, Transitions PRO et l'APEC. Ce soutien aux métiers en tension se fait notamment à travers la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), un véritable levier de montée en compétences, de formation et d'accès à l'emploi. Suite au besoin exprimé par plusieurs entreprises de recruter un agent de sécurité cynophile, AKTO a financé la POEC insertion par le sport pour 12 personnes, avec pour objectif de leur permettre de travailler en toute autonomie avec leurs chiens à l'issue de la formation.
- Renforcer les actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap avec notamment des partenariats avec l'Agefiph et la Mission Locale. Le partenariat avec l'Agefiph a par exemple permis de mettre 4 entreprises guyanaises en relation avec une chargée de développement Agefiph, suite à la réalisation de diagnostics FLASH réalisés par les équipes de conseil d'AKTO et la tenue d'une session de sensibilisation au handicap pour les CFA et organismes de formation de Guyane.
- Favoriser l'accès aux compétences de base pour les personnes qui font face à des difficultés dans la maîtrise de ces compétences, grâce à son partenariat avec l'ANLCI. AKTO a ainsi déployé CléA Apprentissage, un projet à caractère expérimental visant à

faciliter l'accès de 54 jeunes en alternance aux compétences et savoir-faire de base, afin de sécuriser leurs parcours d'apprentissage et les maintenir dans l'emploi.

Le 23 mai 2024, AKTO a signé un accord-cadre avec le Service militaire adapté pour donner des atouts aux jeunes dans les territoires ultramarins. L'objectif est de leur permettre une inclusion durable dans l'emploi et la réalisation de leur projet de vie. Ce partenariat est appelé à être décliné dans chaque territoire.

AKTO a renforcé son organisation pour démultiplier l'impact de son action à la Guyane en 2023-2024

Pour mieux répondre aux enjeux propres en Guyane en termes de formation et d'accès à l'emploi, AKTO a renforcé son organisation et sa coordination avec l'écosystème territorial, en dédiant les collaborateurs à **des axes prioritaires d'intervention autour de trois pôles d'activité** :

- Un pôle relations entreprises/alternances animé par 2 collaborateurs dédiés à la Guyane et 4 collaborateurs partagés avec la Guadeloupe ;
- Un pôle Projets ;
- Un pôle Gestion administrative.

En 2023, l'action d'AKTO a porté ses fruits auprès de ses bénéficiaires. Elle a permis :

- La formation de **1 142 salariés** ;
- Le recours à **254 contrats d'apprentissage** au sein des entreprises locales ;
- L'accompagnement et le conseil à travers **le diagnostic Flash de 109 entreprises** et la mise en place **de la prestation conseil RH** auprès de **3 entreprises**.

Tout au long de 2024, AKTO a continué à déployer des moyens permettant **au 31 Août** :

- La visite de **457 entreprises** ;
- L'accompagnement et le conseil à travers le diagnostic Flash de **90 entreprises**.
- Le recours à **124 contrats d'alternance** au sein des entreprises locales ;
- L'accompagnement social de **21 personnes** ;
- La mobilité ultramarine de **13 salariés** ;
- L'accompagnement de **193 dossiers de plan de développement de compétences (PDC)** dont 6 en action collective ;

Un plan d'actions ambitieux en 2024-2025 pour aller plus loin dans la réponse aux priorités des territoires

Afin de renforcer chaque année son action dans les territoires d'outre-mer et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable sur tout le territoire, le Conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux. Déployé en 2024, celui-ci est adapté aux besoins de chaque territoire, dont la Guyane. Il porte sur trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Soutenir les entreprises et les salariés face aux transformations ;
3. Faciliter l'accès à l'emploi des publics prioritaires.

“Partout où il est présent, AKTO est au service de ses branches ressortissantes et s'appuie sur leurs recommandations. Ce déplacement en Guyane permet de faire le bilan de notre action et de notre impact auprès des entreprises et des actifs du territoire, mais aussi et surtout d'échanger avec les partenaires sociaux pour que notre action s'inscrive dans leurs priorités. Nous sommes très heureux de participer au Conseil d'Orientation Paritaire de Guyane et de faire vivre le dialogue social.” déclare Laurent Barthélemy, président d'AKTO.

“L'engagement d'AKTO en faveur des salariés et des actifs des territoires ultramarins date de plus de 20 ans, historiquement porté par les ex OPCA dont il est issu. Le Conseil d'administration d'AKTO est fier de poursuivre cet engagement. Il est de notre devoir d'OPCO d'assurer à tous les salariés - où qu'ils soient, un accès équitable à la formation et à l'emploi.” conclut François Duclos, membre du Bureau d'AKTO et représentant de Jean Hédou, vice-président d'AKTO.

Contacts presse :

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences de 21 branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 350 000 entreprises, parmi lesquelles 87 % de TPE et 4 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 534 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.